

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 62029

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des enfants hospitalisés. A l'occasion d'une réunion de travail organisée au ministère de la santé, le 5 mars dernier, les perspectives que pourrait ouvrir Internet aux enfants gravement malades ou handicapés ont été mises en évidence. En effet, on sait que la qualité de la prise en charge médicale, psychologique et sociale de l'enfant dépend, pour une grande part, de la qualité de la communication qu'il peut établir avec son environnement. Les nouvelles technologies de l'information offrent des opportunités pour rompre l'isolement et créer de véritables réseaux de vie entre l'enfant hospitalisé, sa famille, l'école, et le monde extérieur en général. Les associations familiales souhaitent que les conditions et les modalités de l'équipement informatique de tous les centres hospitaliers pédiatriques soient étudiées au sein d'un groupe de travail auquel elles aimeraient être associées. Il lui demande donc si la mise en place d'un tel groupe de travail est envisagée et s'il prévoit d'y associer les représentants de ces associations.

Texte de la réponse

Le colloque organisé par le ministère chargé de la santé le 1er mars 2001 sur le thème « l'Enfant à l'hôpital et internet » a clairement mis en évidence les enjeux pour l'enfant hospitalisé de l'utilisation des nouvelles techniques de communication. Cette journée a permis de mieux connaître les expériences menées dans les établissements de santé, d'en apprécier la qualité mais aussi de prendre conscience des difficultés auxquelles se heurtent professionnels de la santé, enseignants et usagers lorsqu'ils décident de mettre en oeuvre un tel dispositif. Il s'agit aujourd'hui d'amplifier et de développer ce type d'actions. C'est la mission d'un groupe de travail qui sera mis en place avant la fin de cette année. L'évaluation des expériences actuelles devrait permettre de structurer cette nouvelle dynamique, qui pourra s'inscrire dans des démarches plus globales comme les projets d'établissement.

Données clés

Auteur: M. Michel Destot

Circonscription: Isère (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 62029 Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3362 **Réponse publiée le :** 1er octobre 2001, page 5679